

**PROCÈS VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE**

**13 NOVEMBRE 2014 À MARSON**

Titulaires présents : Mmes, MM, Maurice PIERRE, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Hubert FAUCONNIER, Catherine DÉTHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LACROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Maurice HUET, Christophe PATINET, Marcelle SCIEUR, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Marie ANCELLIN, Philippe HINCELIN, André MELLIER.

Titulaire absent remplacé par un suppléant : M. Jean-Marie ROSSIGNON excusé, remplacé par Mme Muriel RENAULT.

Titulaires absents non remplacés par un suppléant : M. Yvéric BRODIER, Mme Catherine PUJOL a donné pouvoir à M. Bernard FURNE, Mme Françoise DROUIN, M. Etienne HERISSANT, M. Roger BERTON, M. Alexandre BODIN, M. Fabrice REVELLI.

Soient 32 votants

Suppléants présents : Mmes, MM, Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Philippe BIAL, Damien GALLOIS, Jean-Claude FARON, Odile CAQUE, Eric MERCIER, Andrée VIART

Secrétaire de séance : Catherine DÉTHUNE

Le compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2014 et les délibérations votées sont approuvées par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

**ACCUEIL D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ** : M. Gilles ADNET rejoint le conseil communautaire en tant que titulaire de la commune de Pogny suite à la modification des statuts actée à la séance du 12 juin 2014.

**PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES** : Me Amélie NICLET prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**RESSOURCES HUMAINES**

- Modification de contrats suite à la réforme des rythmes scolaires : le sujet demande encore à être affiné de façon à coller à la réalité du terrain ; il est repoussé à la prochaine plénière.
- Création de poste Emploi d'Avenir à plein temps pour les NAP, subventionné à 75 %. La personne recrutée sera itinérante entre les établissements. Sujet voté à l'UNANIMITÉ.
- Mise à disposition de personnel des communes à la CCMC : 1 000€ sont à rembourser à la commune de Vitry la Ville pour des travaux exécutés par leur employé communal. Sujet voté à l'UNANIMITÉ.
- Suite à une concertation entre les élus concernés, l'agent technique de la CCMC mis à disposition de 3 communes par convention de l'ex CC du Mont de Noix sera affecté à l'entretien des sites de la CCMC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Sujet voté à l'UNANIMITÉ.
- En complément de la délibération n°134 du 11/09/2014 de création de deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, le taux de promotion des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe est fixé à 100 % permettant aux deux personnes ayant réussi leur concours d'accéder au grade. Voté à l'UNANIMITÉ.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

- Autorisation donnée au Président pour négocier et signer les contrats de fourniture d'électricité suite à la suppression des tarifs jaunes : à mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : UNANIMITÉ.
- Remboursement de consommation d'eau à la commune de Vitry la Ville à hauteur de 410 € (selon décompte du sous compteur) : UNANIMITÉ.
- Remboursement de fournitures à la commune de Nuisement sur Coole : par convention en date du 20 décembre 2013 avec l'ex CCVC et reprise par la CCMC lors de la fusion, les travaux d'entretien des espaces verts et menues réparations dans les bâtiments sont remboursés par la CCMC. Un avenant à cette convention est nécessaire pour le remboursement des fournitures de matériels divers et varié, sur présentation de factures : UNANIMITÉ.
- Décision modificative – virement de crédits fonctionnement et investissement :  
Le budget est en suréquilibre de 1 798 848 €  
La section investissement présente un besoin de financement de 110 021,36 €.  
La section de fonctionnement présente un besoin de financement de 87 280,84 €.  
Pour abonder les deux sections, le suréquilibre est ramené à 1 601 545,80 € : 31 voix POUR – 1 ABSTENTION.
- Affectation du résultat du budget général du SIVOM d'Écurey sur Coole :  
L'excédent d'investissement du budget général d'un montant de 31 356,20 € est transféré à la section investissement du budget eau.  
L'excédent de fonctionnement du budget général d'un montant de 2 170,70 € est transféré à l'action sociale de la CCMC. Vote à l'UNANIMITÉ.

## ANIMATION

- Bibliothèques ouvertes au public – équipements informatiques – ouverture de crédits : des bibliothèques, sous la compétence de la CCMC, sont ouvertes au public à Marson et Mairy sur Marne ; un bibliobus stationne régulièrement à Écurey sur Coole. La Bibliothèque Départementale de Prêt demande à ce que le site de Marson bénéficie d'une évolution du logiciel. Les autres points de lecture pourraient bénéficier de ce service par la suite. Devis de 600 € TTC. Voté à l'UNANIMITÉ.
- Subvention de la CAF – activités retenues au contrat Enfance et Jeunesse : l'apurement des comptes 2013 d'un montant de 11 912,48 € permet de répartir cette somme entre les entités ci-dessous :

FOYER RURAL	3 288,46 €
FAMILLE RURALE	481,72 €
CCMC	8 142,30 €
<i>Dont montant affecté aux activités jeunes</i>	<i>5 573,82 €</i>

Vote à l'UNANIMITÉ

## EAU

- Contrat Assistance Maître d'Ouvrage pour renouvellement de la DSP : Le contrat d'affermage qui lie la CCMC à Veolia se terminera le 31 décembre 2015. Il est nécessaire de prévoir l'avenir : renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) ou passage en régie ?  
Le Président propose de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ; La société LB Collectivités Conseil (Cabinet Laurent Bernard), qui a déjà travaillé à la fusion de nos 4 communautés est pressentie ; sa mission d'une durée de 10 à 12 mois se chiffrerait à 5 000 €HT (6 000 €TTC).  
Une mise en concurrence ne semble pas utile dans la mesure où cette société fait référence dans le domaine et connaît bien notre EPCI.  
Si l'on veut étudier le passage en régie, le cabinet Laurent Bernard ne se chargerait pas d'un bilan financier complet mais est en mesure de nous conseiller une autre société ; un surcoût de 4 000 € est à envisager.

De telles études comparatives menées sur d'autres collectivités font apparaître un choix en faveur du contrat d'affermage. Après discussion, l'assemblée se positionne de la façon suivante :

16 pour une étude visant à renouveler la DSP – 16 pour une étude comparative entre DSP et Régie.

La voix du Président étant prépondérante, le Cabinet Laurent Bernard sera mandaté pour étudier le renouvellement de la DSP dans les meilleures conditions.

- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le renouvellement du réseau d'eau à Écury sur Coole : 30 % maximum de subventions peuvent être escomptés : UNANIMITÉ.
- Affectation du résultat du budget eau d'Omev : UNANIMITÉ  
2 088,99 € transférés en fonctionnement  
4 478,00 € transférés en investissement
- Contentieux Résina : cette société, chargée de la réhabilitation des châteaux d'eau de Francheville et Marson s'est vue appliquée 14 554,89 € de pénalités de retard.  
De son côté la société Résina a rédigé un mémoire demandant 9 291,86 € de dommages-intérêts destinés à couvrir des frais supplémentaires d'échafaudage, de location de matériels et de déplacement de chantier consécutifs à la découverte d'amiante sur le chantier (recherche d'amiante non faite au préalable). La société SOGETI, maître d'œuvre, a effectué un nouveau calcul des pénalités qui devraient être dues par la société Résina en raison du retard qui lui est uniquement imputable. Ce calcul a abouti à un montant de pénalités ramené à 4 355,02 €. Pour mettre un terme à cette affaire inextricable, une solution amiable est recherchée. À titre commercial, la société Résina accepte de verser des pénalités à hauteur de 2 177,50 € mais ne reconnaît pas son tort. Vote à l'UNANIMITÉ.

#### **INFORMATIQUE ET DÉVELOPEMENT HAUT DÉBIT**

- Adhésion au SIEM pour la compétence numérique : la solution d'une montée en débit avec « mix technologique » est à l'étude ; cela consisterait à rapprocher la fibre de l'utilisateur en l'amenant jusqu'au sous-répartiteur et en poursuivant avec le cuivre existant jusqu'aux domiciles. La solution « satellite » s'imposera partout où la fibre ne pourra être installée et aux endroits regroupant un faible nombre d'abonnés. Selon Orange, deux secteurs sont éligibles : Marson/Coupéville et Coupetz. Les autres sites seraient desservis par satellite. Le 23 mai 2014, un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) a été établi par le Conseil Général après concertation avec les EPCI. Le Conseil Général ne souhaite pas pour autant se positionner en tant que maître d'ouvrage et pressent le SIEM pour se doter de cette compétence « aménagement numérique ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCMC est dotée de la compétence « développement numérique » et à ce titre peut choisir d'adhérer au SIEM pour lui transférer la compétence : délibération à l'UNANIMITÉ.

Reste à déterminer vers quel scénario s'orienter :

- a) FTTH (Fiber To The Home) : 7,6 millions d'euros HT estimés par le SIEM (1 125 €/habitant)
- b) Mix technologique : 1 290 000 € Ht (180 €/habitant).

La CCMC doit délibérer pour informer le SIEM de son intention de demander la fibre et lui confier l'étude des deux scénarios sur l'ensemble du secteur. Délibération actée par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Maison médicale : avancement du projet : le dossier de santé est en cours de rédaction, il sera présenté en décembre à l'ARS.  
Une orthophoniste est intéressée mais ne peut s'engager encore fermement. Il serait peut-être judicieux de profiter de la phase démarrage, pour ajouter 25 m<sup>2</sup> à la construction (estimation : 35 000 €). L'assemblée donne son accord pour prévoir une cellule supplémentaire.
- Micro crèche : son exploitation a été dévolue à une société privée ; plutôt que de contester la décision de justice, l'assemblée va contester l'exécution du jugement pour rétablir la CCMC dans son droit. La CCMC

pourra ensuite se retourner contre l'occupant devant le Tribunal Administratif : 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

- SMTS : 2 arrêtés préfectoraux datés du 13 octobre mettent fin d'une part à l'exercice du syndicat de transport et désignent comme liquidateur dans le cadre de la procédure de dissolution du syndicat M. Gilles MARY.
- Gymnase Nuisement sur Coole : le chantier a débuté le 13 octobre. Les phases d'implantation, de terrassement des plots et de préparation et mise en place du ferrailage sont réalisées. À ce jour, le planning est respecté. La structure devrait être montée et couverte pour le 20 décembre 2014.
- TNI : bilan de l'installation :  
9 tableaux à Vésigneul et 2 à Nuisement ont été installés.  
2 formations à destination des utilisateurs sont programmées les lundis 10 novembre à Vésigneul et 17 novembre à Nuisement (à savoir : 66 prises, 700 m de câbles informatiques et 600 m de câbles électriques ont été nécessaires).
- La société JVS n'a pas été en mesure de livrer le logiciel pour lequel il avait remporté le marché ce qui pénalise tout le secrétariat de la CCMC. Une mise en demeure lui sera envoyée.

La séance est levée à 23h20.

La prochaine réunion de conseil communautaire aura lieu le jeudi 11 décembre.

Le calendrier des réunions :

- 25 novembre à 20h30 à la Bibliothèque à Marson - Commission animation jeunesse.
- 27 novembre à 20h30 à la Bibliothèque à Marson – Commission scolaire et périscolaire.
- 8 décembre à 20h30 à la mairie de Cernon – Bureau.
- 11 décembre à 20h30 à la salle des fêtes d'Omey – Conseil communautaire.

Les délibérations votées le 13 novembre 2014 :

N°	OBJET
157	Création poste Emploi d'avenir
158	Mise à disposition de personnel des communes à la CCMC
159	Mise à disposition d'un agent technique de la CCMC aux communes - Terme de la convention
160	Taux de promotion des adjoints techniques de 2ème classe
161	Autorisation au Pdt de négocier et signer les contrats de fourniture d'électricité suite à la suppression des tarifs jaunes
162	Remboursement de consommation d'eau à la commune de Vitry-la-Ville
163	Remboursement de fournitures à la commune de Nuisement-sur-Coole
164	Décision modificative - virement de crédits fonctionnement et investissement
165	Affectation du résultat du budget général du SIVOM d'Ecury-sur-Coole
166	Bibliothèque ouvertes au public - équipement informatique - ouverture de crédits
167	Subvention de la CAF - activités retenues au contrat Enfance et Jeunesse
168	Contrat Assistance Maître d'Ouvrage pour renouvellement de la DSP
169	Demande de subvention auprès du Conseil Général pour renouvellement du réseau à Ecury-sur-Coole
170	Affectation du résultat du budget eau d'Omey
171	Contentieux RESINA
172	Adhésion au SIEM pour la compétence numérique
173	Demander au SIEM l'étude des 2 scénarios
174	Micro crèche – Contestation des effets de l'exécution du jugement